Compte rendu de réunion du comité de pilotage (COPIL) du FIP raie bouclée

Réunion du : 27 juin 2022

Lieu: WWF, siège de Paris

Réunion « hybride » : en présentiel et virtuel

Durée: 9h30 - 13h (3h30)

Version: 1.0 du 16 septembre 2022 - date de diffusion

Récapitulatif des suites à donner à la réunion : le récapitulatif est présenté dans le Tableau 1 en page 12 - cliquer sur « Tableau 1 » ci-dessus pour y accéder

Objectif(s) de la réunion

Situation et suivi de fin d'année 1 du FIP et planification des activités d'année 2 semestre 1

Destinataires du compte rendu – version finale : en format PDF tout public (diffusion en ligne sur les sites internet des principaux porteurs du FIP et sur la <u>page dédiée</u> du site de FisheryProgress dans le suivi des actions)

Supports de réunion

Présentations en format Power Point ou équivalent en Annexe 1.

Les pages de diapositives de la présentation principale « COPIL $3 - 2^{\text{ème}}$ semestre » sont mentionnées dans le compte rendu ci-dessous par thèmes abordés (actions, activités, autres).

Guide de lecture du compte rendu : « [...] » complément d'information pertinente post-réunion

Ordre du jour (final) : les participants de la réunion ont utilisé l'ordre du jour proposé

Actualisé de la diapo p. 2 : ordre du jour attendu

- Ouverture
- Accueil / tour de table
- Évolution du référentiel MSC présentation MSC
- Rappel global des actions à conduire / FIP « Avancées / FIP » (2h30 durée attendue)
 - Action 1 : Information / Benchmark (5 10')
 - Action 1 : Étude habitats (20') Présentation APECS
 - Action 2 : TAC monospécifique raie bouclée (20 30') Rappel et Présentation étude d'impact OPN
 - Action 3 : Étude survie rejets senne danoise et rejets (20 30') Présentation FROM Nord
 - Action 4 : Rouget Barbet (20 30') Restitution réunion Commission Manche Est Mer du Nord du CNPMEM Présentation CNPM
 - Action 5 : Ridens de Boulogne (5 10')
 - Action 5 : Résultats de l'étude IPREM (Présentation NFM)
 - Action 7 : Traçabilité (10 15') Restitution réunion Commission Raies et Requins du CNPMEM + Présentation OPN actions OPN/EO
 - Action 8 : Communication (5 10') dont présentation WWF visite terrain de Boulogne-sur-Mer

[Action 6 : Plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée – action mise en oeuvre pour le moment au travers des actions 1 et 2]

- Point suivi BMT + FisheryProgress
- Date du prochain COPIL

Accueil des participants présents (diapos 3 – 8)

Ouverture, tour de table (liste des personnes présentes), et accueil de deux nouveaux participants au FIP

NFM (AM), en charge de l'animation de la réunion, a effectué un tour de table des participants présents.

L'ONG Ethic Ocean et Sysco France, société de commercialisation et distribution de produits alimentaires frais et surgelés dont des produits de la mer, ont par ailleurs rejoint les participants du FIP respectivement en tant que partenaire et observateur lors du second semestre de l'année 1 du FIP. Les deux organisations ont été inscrites en tant que tel sur le site de FisheryProgress. La liste des participants présents est présentée, en format tableau, ci-après :

Nature	Organisation	P / O*	Prénom	Nom	Poste	P/V	Abréviation du nom et prénom si utilisée
	OPN – organisation des pêcheurs normands, organisation de producteurs (OP)	Р	Manuel	EVRARD	Directeur	Р	ME
			Camille	DOMINGO	Chargée études gestion et valorisation des ressources halieutiques	V	CD
	FROM NORD (OP)	Р	Solène	PREVALET	Chargée mission	Р	SP
			Arthur	YON	Chargé de mission	V	AY
	WWF France	Р	Rita	SAHYOUN	Chargée de programme marin et pêche durable	P	RS
Animateurs	NFM – Normandie fraîcheur mer	1	Arnauld	MANNER	Directeur	Р	AM
Assistant / Consultant			Dominique	LAMORT	Chargé de mission	V	DL
	Poseidon	1	Vincent	DEFAUX	Consultant / Directeur	P	VD
		1	Benoit	CAILLART	Consultant	Р	ВС
Parties prenantes / sphère professionnelle	CNPMEM - Comité national des pêches maritimes et des élevages marins	Р	Pauline	DELALAIN	Chargée mission pêche et environnement En charge de la commission Raies et Requins, CNPMEM		PDe
	FFP – France filière pêche	0	Emeric	SALE	Chargé mission	Р	ESa
Parties prenantes / organisation non gouvernemental sans but lucratif		0	Eric	STEPHAN	Coordinateur	V	ESt
	conservation des sélaciens (organisation non- gouvernementale – ONG)		Felix	GENDROT	Chargé de mission	P	FG
	DRDH - Des Requins et des Hommes (ONG)	0	Armelle	JUNG	Chargé de mission pêche	V	AJ
CR de réunion du COPIL du FIP raie bouclée v 1.0 du 16 sept. 2022 Page 3 sur 14							

Nature	Organisation	P / O*	Prénom	Nom	Poste	P/V	Abréviation du nom et prénom si utilisée
	Ethic Ocean (ONG)	Р	Elisabeth	VALLET	Directrice	Р	EV
		,	Alessia	BACCHI	Responsable scientifique	V	AB
MSC France (Marine Stewardship Council)	0	Caroline	GAMBLIN	Responsable Pêcheries Senior France	P	CG	
			Marie	LECOMTE	Responsable Pêcheries France	Р	ML
Scientifiques / Laboratoires	MNHN - Muséum national d'Histoire naturelle	0	Thomas	TRANCART	Chef équipe suivi élasmobranches	V	тт
	Station Dinard						
			Thomas	BARREAU	Responsable suivi criées élasmobranches – pôle DCF¹ de collecte de données, Union européenne (UE)	V	ТВ
Entreprises Filière Commerciale	Labeyrie Fine Foods	0	Manon	DURBEC	Responsable RSE Filière poisson	V	MD
	Sysco	0	Laurent	FROGET	Chef de marché	V	LF
Administration	DPMA – Direction pêche maritimes	/	Léa	PERTEL	Chargé de mission pêche loisir, et raies et requins	V	LP
	DIRM - Direction interrégionale de la mer de la Manche Est - mer du Nord, France	/	David	SELLAM	Chef mission territoriale de Caen	V	DS

^{*} Partenaire / Observateur du FIP ; « / » non applicable pour NFM, Poseidon et administration ; P/V : présentiel/visio

Note : voir invités excusés dans la présentation de NFM. Les noms barrés dans la présentation se réfèrent aux personnes ayant été remplacées dans leurs organisations initiales respectives ou ne participant pas cette fois-ci à la réunion du COPIL.

_

¹ Data Collection Framework

Agrocampus, en l'absence d'un représentant à la réunion du COPIL, est invitée à s'informer des avancées du FIP au travers des participants réguliers aux réunions du COPIL et/ou des documents de suivi du FIP en ligne sur le site internet de NFM et/ou de FisheryProgress.

Le Comité de Pilotage est informé que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) souhaite rejoindre le COPIL en qualité d'observateur. La demande est acceptée à l'unanimité.

→ Suite à donner (SàD) 1 - activité transversale du FIP : NFM transmettra à l'OFB le modèle de lettre d'engagement au FIP confirmant sa volonté de participation en qualité d'observateur, pour que l'OFB la signe (à réaliser : semestre 2 de l'année 2022)

Évolution du référentiel de pêcherie MSC - Présentation par le Marine Stewardship Council, MSC (diapo 9)

Présentation par le MSC du processus de révision du standard (présentation distincte, voir **Annexe 1**)

La publication du nouveau référentiel MSC, version 3, est prévue fin octobre 2022 pour une application six mois après, soit mai 2023, pour les pêcheries candidates à la certification MSC et une application du nouveau référentiel à toutes les pêcheries MSC en 2029

Pour plus de détails, voir situation du nouveau référentiel sur une page dédiée du MSC <u>ici</u> (dernier accès : 28 juin 2022). La version 3 du référentiel sur cette page n'est donc encore qu'une version provisoire. Les principales thématiques de révisions ont été :

- Une simplification du référentiel (moins d'éléments de notation avec une réduction d'indicateurs de performance en principe 2) ;
- Une amélioration de l'approche basée sur les risques (approche « RBF » *risk based framework*) pour les pêcheries manquant de données ;
- Une approche améliorée pour définir et évaluer les espèces protégées (ETP);
- De nouvelles exigences, plus strictes, en matière de preuves : toutes les pêcheries MSC devront démontrer que des données indépendantes sont collectées notamment,
- Une évaluation plus cohérente et claire des habitats et écosystèmes,
- Une meilleure prise en compte des mécanismes de gestion régionale instaurés par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ;
- Une approche de certification incitant à réduire les engins de pêche perdus ou rejetés en mer et pouvant exercer une pression de pêche dite « pêche fantôme » sur les ressources halieutiques et avoir des impacts sur l'environnement;
- Des exigences visant à minimiser l'impact de pêcheries sur les mammifères marins pour les pêcheries en contact avec ces espèces :
- Exigences visant à interdire les pratiques de séparation des ailerons de requins à bord pour les pêcheries certifiées capturant des requins ;

Un bilan d'application de ces nouvelles exigences sera réalisé par le MSC deux ans après la mise en œuvre du nouveau référentiel MSC version 3, soit vers 2025 a priori.

Suite à un échange en plénière entre le MSC France (CG) et l'ONG des requins et des hommes (AJ) sur la thématique des ETPs, le MSC France – CG – prévoit de fournir des éléments sur les ETP au FIP (à réaliser pour : semestre 1 année 2 du FIP)

→ Suite à donner (SàD) 2 : les porteurs du FIP se préparent à identifier les moyens de financer des activités que cette nouvelle version du référentiel MSC impliquera pour le FIP, telles qu'une pré-évaluation MSC (partielle ou complète) selon ce nouveau référentiel (à réaliser le cas échéant pour : année 2 du FIP). Le financement entrevu pourrait être celui du FEAMPA dans le cadre des PPC de l'OPN et du FROM Nord.

La préparation du FIP raie bouclée au nouveau référentiel MSC version 3 devrait tenir compte du processus d'actualisation du site de Fishery Progress qui devrait avoir lieu en même temps, ce qui reste à confirmer par FisheryProgress. Cette préparation tirera des enseignements de ce qu'envisagent les FIPs au sein de Projects UK au Royaume-Uni. Pour rappel, <u>Projects UK</u> est accompagné notamment par le MSC au Royaume-Uni et Poseidon Aquatic Resource Management Ltd (Poseidon – VD).

→ Suite à donner (SàD) 3 : Poseidon confirmera aux partenaires du FIP si la modification du champ d'application MSC en version 3 a un impact sur l'éligibilité de la raie bouclée pour être certifiée à titre de précaution – concernant la prise en compte de la raie bouclée sur la liste OSPAR par exemple (à réaliser lors de l'actualisation de la pré-évaluation MSC selon le référentiel MSC v. 3)

[Note Poseidon en attendant de le confirmer :

Rappels : OSPAR est une organisation intergouvernementale visant à protéger l'environnement marin de l'océan Atlantique du Nord-Est. Le CIEM, le Conseil International pour l'Exploration de la Mer, est l'organisme inter-gouvernemental qui coordonne la recherche sur les ressources et l'environnement marins dans l'Atlantique du Nord-Est.

Dans le projet de version 3 du référentiel MSC, version provisoire publiée sur le site du MSC, la mention de la liste OSPAR n'est pas présente en tant que liste d'espèces protégées à prendre en compte obligatoirement dans le champ d'application des espèces certifiables par le référentiel MSC. Donc, a priori, il n'y aurait pas d'effet sur l'éligibilité de la raie bouclée pour être certifiée MSC à ce sujet.

Par ailleurs, le statut de la raie bouclée dans la zone concernée par le FIP – « région OSPAR II » est bon d'après une évaluation OSPAR de 2021, bien que la raie bouclée soit encore listée en tant qu'espèce menacée (situation vérifiée en juin 2022). Voir documents d'OSPAR https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/committee-assessments/biodiversity-committee/status-assesments/thornback-ray/ et https://www.ospar.org/work-areas/bdc/species-habitats/list-of-threatened-declining-species-habitats cliquer sur « poissons » / « fish »

Enfin, noter qu'en 2020, le CIEM conseillait que la raie bouclée ne soit plus considérée en déclin par OSPAR en raison de bons indices d'abondance ; notamment dans la zone concernée par le FIP. Voir document CIEM https://doi.org/10.17895/ices.advice.7488]

Rappel global des actions à conduire / FIP, leur situation et les suites à donner (diapos 10 – 41)

Action 1 : améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est – suivi de l'état du stock (Diapos 12-15)

Passage de la raie bouclée à un niveau d'analyse scientifique plus poussé de l'état du stock de raie bouclée en Manche Est programmée par le CIEM

Soit un passage de la catégorie d'évaluation selon une approche de précaution CIEM 3, actuelle, à la catégorie 2 selon une approche analytique RMD au moins.

Ce passage devrait avoir lieu suite à l'étape d'analyses, fin 2022 – début 2023, de données disponibles et des méthodes d'évaluation en vue d'une validation du changement de catégorie par le CIEM (benchmarking).

Il est à noter que les **termes de référence d'une prochaine session du groupe de travail élasmobranches du CIEM sont en cours d'élaboration**. Ce GT est prévu en septembre 2022 (Armelle Jung, DRDH).

Concernant les rejets, la problématique actuelle de manque de données serait un des éléments bloquant le passage en catégorie d'évaluation CIEM 1. Ces rejets doivent légalement être enregistrés sur les journaux de pêche (logbooks) de manière fiable, ce qui n'est pas toujours le cas. La problématique d'enregistrement de qualité existe dans plusieurs pêcheries et sur différentes flottes, ce n'est donc pas une problématique uniquement française. Le travail des observateurs à bord de navires de pêche améliore également ces données et la conformité des pêcheurs à cette exigence de déclaration s'améliore progressivement depuis son application sous l'impulsion des OP, depuis 2019 (Manuel Evrard, OPN)

Concernant les collectes et l'analyse d'échantillons d'ADN de raies capturées, il s'agit d'identifier la présence éventuelle de sous-stocks de raie bouclée sur la zone de gestion de ce stock en zone CIEM 7d et 4 (Solène P., FROM NORD).

→ Suite à donner (SàD) 4 - action 1 : un groupe de travail² sur la meilleure connaissance de l'état du stock de raie bouclée en Manche Est sera programmé par les porteurs du FIP en sept. – oct. 2022, en présence si possible de Jurgen Batsleer, co-président du groupe de travail élasmobranches du CIEM (à préparer à partir de fin août – sept. 2022 pour avoir lieu au second semestre de l'année 2022)

Ce groupe de travail étudiera notamment comment améliorer la fiabilité des données de rejets et sur les initiatives visant à identifier l'existence de sous-stocks de raie bouclée en Manche Est – Mer du Nord, en cohérence avec l'organisation et les suites à donner au groupe de travail élasmobranches du CIEM (voir plus haut).

Étude bibliographique sur les habitats –présentation distincte de l'APECS en Annexe 1

L'APECS (FG) a présenté les résultats provisoires de l'étude bibliographique sur les habitats de la raie bouclée dans la Manche et l'analyse des collectes de capsules en mer et sur le littoral. Il s'agit d'une étude financée par WWF, dans la cadre du FIP. Les résultats finaux seront disponibles au second semestre de l'année 2022.

→ Suite à donner (SàD) 5 - étude bibliographique de l'APECS : l'APECS transmettra les résultats finaux de l'étude au FIP (second semestre de l'année 2022 ou au plus tard lors du COPIL de janvier 2023)

² GT en France, distinct du GT élasmobranches du CIEM prévu en sept. 2022.

Action 2 : passage à un TAC monospécifique raie bouclée (diapos 16 – 19)

Étude des effets et modalités éventuelles d'un passage à un TAC raie bouclée en Manche Est (division CIEM 7d) pour les pêcheurs : voir présentation distincte de l'OPN en Annexe 1

Présentation des résultats provisoires par l'OPN, (ME). Pour rappel, il s'agit d'un travail préliminaire réalisé par l'OPN qui nécessite un approfondissement (voir plus loin). Il en ressort certains points importants. Un passage à un TAC mono-espèce pourrait notamment avoir pour effet une augmentation des possibilités de captures de raie bouclée en Manche Est (+ 9 %) mais :

- Il existe un risque que la flexibilité interzonale dans la consommation des possibilités de captures de raies entre les zones CIEM de la Manche disparaisse lors d'un passage à un TAC mono-espèce « raie bouclée ». Cette hypothèse reste à vérifier. Cette flexibilité interzonale pour la gestion des raies entre les divisions de la sous-zones 7 CIEM de la Manche, Manche Est et Manche Ouest, est utile pour les pêcheurs car appliquée tous les ans lors de la renégociation des TACs raies ;
- Pourrait entraîner une renégociation des possibilités de captures sur la base des historiques de captures récentes, ce qui pourrait amener une augmentation de la part de la raie bouclée, mais une baisse de répartition des possibilités de captures des autres espèces de raies dans la zone 7d.

Cette première analyse par l'OPN montre que le TAC toutes raies en Manche Est actuellement défini est inférieur à la somme des avis scientifiques de chacune des espèces de raies concernées. L'explication de cette différence serait à obtenir (voir suite à donner ci-après).

Enfin, une meilleure connaissance de la raie bouclée par son passage en catégorie 2 permettrait de faire évoluer les TAC et quotas actuels de manière plus précise scientifiquement.

Selon ces premiers résultats, l'analyse du passage à un TAC mono-espèce raie bouclée en Manche Est sera approfondie en année 2 du FIP notamment sur les aspects suivants :

- Analyser la répartition d'un nouveau TAC monospécifique de raie bouclée en fonction de l'historique de captures des États Membres du CIEM sur cette espèce, et non plus selon la clé de répartition existante sur le TAC toutes raies;
- Étudier l'évolution concomitante du TAC autres raies selon cette clé de répartition ;
- Identifier si le TAC « autres raies », prévu à la baisse selon cette hypothèse (cf. plus haut), serait suffisant en captures accessoires pour couvrir les captures de raie bouclée des OPs françaises concernées dans la Manche.

En conclusion, les suites à donner à cette première analyse rapide par l'OPN sont les suivantes :

- → Suite à donner (SàD) 6 action 2 : l'OPN se rapprochera de l'Ifremer pour comprendre vérifier la manière dont est réalisée le passage de plusieurs avis scientifiques par stocks de raies au TAC raies pour la division CIEM 7d (à réaliser pour : second semestre de l'année 2022)
- → Suite à donner (SàD) 7 : l'OPN approfondira l'analyse de l'impact du passage à un TAC monoespèce raie bouclée en Manche Est sur la base des premières analyses du 1^{er} semestre de l'année 2022 (à réaliser pour : année 2 du FIP soit entre juillet 2022 – juin 2023)

Action 3 : données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion (Diapos 20 - 21)

Étude de survie – rejets de raie bouclée par les navires utilisant la senne danoise, voir présentation distincte de FROM NORD en Annexe 1

Présentation par Solène Prévalet, FROM NORD. Les résultats finaux de l'étude seront disponibles fin 2022.

Question du MNHN (Thomas Trancart) : y a-t-il eu une demande d'autorisation de projet (DAP) par un comité d'éthique pour ce protocole ? → Le protocole utilisé dans cette étude est celui utilisé par SUMARIS. Il est possible que la DAP existe. Le FROM NORD vérifiera.

- → Suite à donner (SàD) 8 action 3 : le FROM NORD se renseignera sur l'encadrement éthique mis en place dans le cadre de SUMARIS et s'il est nécessaire d'engager des démarches pour le projet actuel en complément des éléments fournis par les structures participantes à l'étude (IVLO, Nausicaa) (à réaliser pour : septembre 2022)
- → Suite à donner (SàD) 9 : le FROM NORD présentera au prochain COPIL les résultats finaux de son étude de survie des rejets de raie bouclée par la senne danoise (à réaliser pour : COPIL de janvier 2023)

Action 4 : minimisation des effets de la pêcherie utilisant la senne danoise sur le rouget-barbet de roche (diapos 22 – 24)

Note : d'après le dernier avis du CIEM en 2021, le stock serait plutôt en surpêche, soit une pression de pêche audessus de niveau de pêche basé sur le rendement maximal durable (RMD), avec un risque de surexploitation ; plutôt que « surexploité » comme indiqué dans la présentation initiale (équipe Poseidon). → NFM a actualisé la présentation initiale en tenant compte de ce commentaire — voir présentation finale, légèrement révisée par les porteurs du FIP suite à la réunion et en annexe de ce compte rendu.

- → Suite à donner (SàD) 10 action 4 : certains porteurs et participants du FIP participeront à un groupe de travail du CNPMEM sur la préparation d'éventuelles mesures de gestion du rouget-barbet de roche dans la Manche (à réaliser pour : second semestre de l'année 2022)
- → Suite à donner (SàD) 11 : les porteurs du FIP suivront les avancées sur la programmation du Benchmark du CIEM sur le rouget-barbet de roche prévu en 2023 (à réaliser pour : point situation à fournir lors du COPIL de janvier 2023)

Action 5 : veille sur les EMV dans la zone géographique de la pêcherie (Manche Est), et application effective lorsque requis (diapos 25 – 32)

Situation des ridens de Boulogne (diapo 27)

En l'absence d'une cartographie actualisée démontrant <u>quantitativement</u> que la pêcherie respecte la règle communément acceptée soit la règle d'évitement appliquée par les navires actuellement, l'indicateur de performance IP 2.4.2 concernant les habitats reste entre 60-79 et la pêcherie ne serait pas impactée pour l'octroi de son certificat MSC en cas d'évaluation actuelle [note Poseidon : voir le processus de notation MSC présenté dans le compte rendu de lancement du FIP en juin 2021].

Toutefois le constituant d de l'IP 2.4.2 descend à 60-79. Lors de la pré-évaluation, en présence de la carte de l'OFB - Office français de la biodiversité, ce constituant d de l'IP 2.4.2 avait atteint 80 pour les chaluts de fonds et senne danoise (p. 97 du rapport de pré-évaluation). Pour rappel le FIP actuel est un FIP intégral (comprehensive FIP sur FisheryProgress) qui a pour objectif de faire passer tous les IP à 80 ou plus avant de lancer une évaluation complète pour obtenir la certification MSC.

→ Suite à donner (SàD) 12 - action 5 : les porteurs du FIP suivront sous-couvert du CRPMEM Hauts-de-France les avancées (a) de l'éventuelle interdiction des engins de pêche trainants dans la zone des ridens des Boulogne et (b) de l'actualisation de la carte OFB présentant l'intensité de pêche sur la zone concernée (à réaliser pour : année 2 du FIP)

Étude IPREM d'Impacts des engins de Pêche sur les fonds marins et la Résilience Ecologique dans la Manche (diapos 28 – 32)

Présentation des résultats provisoires par NFM (AM) et l'OPN (ME).

Les résultats finaux de l'IPREM seront disponibles au second semestre de l'année 2022. Il est attendu que l'étude IPREM soit approfondie au travers de nouvelles initiatives pour améliorer la connaissance des habitats sensibles à la pêche en Manche Est.

→ Suite à donner (SàD): les porteurs du FIP anticiperont les suites à donner à l'étude IPREM pour une meilleure connaissance des habitats sensibles afin de pouvoir se préparer aux changements attendus dans le référentiel MSC version 3 sur la composante « habitats » de son principe 2, et le cas échéant actualiser le plan d'actions du FIP sur les habitats (à réaliser pour : année 2+, soit l'année 2 les années suivantes, du FIP)

Action 6 : élaboration puis mise en œuvre d'un plan d'aménagement des activités de pêche de raie bouclée (et espèces associées) en Manche Est (diapos 33 - 34)

Cette action est en préparation actuellement au travers des actions précédentes notamment l'action 2.

→ Suite à donner (SàD) 13 - action 6 : non applicable – l'action progresse actuellement au travers des actions précédentes notamment l'action 2 (à réaliser pour : NA)

Action 7 : traçabilité des espèces de raies, notamment la raie bouclée (suivi, activités le cas échéant) (diapos 35 – 38)

Retour information / restitution des résultats de la dernière réunion de la Commission Raies et Requins du CNPM en juin 2022 (diapo 37)

Pour résumer, le travail avance en continu (NFM).

Un programme de suivi des débarquements de raies et de requins en criée est réalisé par le MNHN depuis 2012 dans une partie des criées françaises, afin notamment de collecter des données sur les erreurs d'étiquetage. En 2020, une mutualisation du suivi des criées MNHN et Ifremer (en accord avec DPMA) permet de collecter ces informations sur un plus grand nombre de criées. Des retours d'informations sur ces criées sont imminents. Il restera toutefois à couvrir le besoin de ressources humaines pour le traitement effectif de ces données pour établir un bilan annuel (TT, MNHN) et afin que ce dernier puisse être exposé à la Commission Raies et Requins du CNPM et être diffusé à l'ensemble des structures professionnelles françaises (AM, NFM).

Activités de l'OPN et d'Ethic Ocean (diapo 38)

En tant que rappel de la précédente réunion du COPIL de janvier 2022, Ethic Ocean collabore avec OPN dans le cadre d'une meilleure identification et traçabilité des raies et requins dans la Manche notamment par l'élaboration d'un guide et d'une fiche d'identification des raies et requins en Manche et l'organisation de séminaires et de rencontres avec les acteurs de filière à ce sujet. Ces activités permettent d'informer et d'impliquer les pêcheurs et la filière d'approvisionnement. Les retours des acteurs sensibilisés sont positifs.

Des liens vers le guide et la fiche raies et reguins sont fournis en annexe de ce document.

→ Suite à donner (SàD) 14 - action 7 : les porteurs du FIP et ses partenaires, notamment le MNHN et Ethic Ocean, continueront les activités en continu de cette action (à réaliser pour : année 2+ du FIP)

Action 8 : communications et visibilité du FIP (diapos 39 - 41)

Communications

Présentation par WWF (RS), voir présentation distincte en **Annexe 1** : visite de parties prenantes et organisations intéressées par le FIP en avril 2022 (activité programmée et réalisée – voir compte rendu de la réunion du COPIL du FIP en janvier 2022)

Autre événement de communication : le FIP raie bouclée avait également été présenté lors d'un récent séminaire de formations MSC par Solène Prévalet (FROM NORD) (Caroline Gamblin, MSC)

Page dédiée au FIP sur le site internet de NFM

Lorsque disponible, le rapport de l'étude IPREM sera ajouté sur la page « FIP raie bouclée » sur le site internet de NFM.

→ Suite à donner (SàD) 15 - action 8 : NFM continuera d'ajouter les documents liés au FIP sur la page dédiée au FIP de son site internet (à réaliser pour : année 2 du FIP)

Point suivi du FIP (diapos 42 - 50)

Point suivi selon l'outil MSC « BMT » + FisheryProgress

[Poseidon envisage que le projet de contenu de suivi annuel sur FisheryProgress soit soumis en septembre 2022, plutôt que fin août, en raison des congés d'été.]

Concernant les documents demandés par FisheryProgress pour répondre à leurs exigences sociales, à commencer par le suivi annuel de fin d'année 1 du FIP, le mécanisme de gestion des plaintes, les OPs doivent se concerter avec Poseidon et les membres de leurs OPs afin d'y répondre. Il est envisagé que la dérogation d'un an à la soumission du mécanisme de gestion des plaintes soit soumise. Cette dérogation doit inclure un plan d'actions afin d'élaborer puis, par la suite mettre en œuvre, ce mécanisme (formulaire de FisheryProgress à compléter).

- → [Suite à donner (SàD) 16 point suivi du FIP: Poseidon demandera un report de délai de soumission du suivi annuel sur FisheryProgress (à réaliser pour : avant fin août 2022)]
- → Suite à donner (SàD) 17 : Poseidon élaborera un projet de suivi annuel BMT sur la base du projet de graphiques de suivi présentés lors de cette réunion (à réaliser pour : fin août début septembre 2022)
- → Suite à donner (SàD) 18 : Poseidon et les OPs prépareront les documents demandés par FisheryProgress pour le suivi annuel sur le site de FisheryProgress, dont l'éventuelle dérogation de 12 mois de transmission à FisheryProgress du mécanisme de gestion des plaintes (à réaliser pour : transmission à FisheryProgress des documents exigés avant le 16 septembre)

Prochain COPIL – janvier 2023

→ Suite à donner (SàD) 19 : NFM informera les participants du FIP de la date, du lieu, et de la nature - en visioconférence et/ou en présentiel, de la prochaine réunion du COPIL prévue en janvier 2023 (à réaliser pour un lancement des invitations avant décembre 2022)

Clôture de la réunion (diapo 51)

NFM a remercié l'ensemble des participants et le WWF pour l'appui logistique à la réunion. La réunion s'est terminée à 13h.

Récapitulatif des prochaines étapes - Tableau 1 : suites à donner à la réunion du 27 juin 2022

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)			
Transversal – membres du COPIL, lettres d'engagement des participants du FIP et visibilité du FIP sur FisheryProgress	NFM (et OFB)	→ Suite à donner (SàD) 1 - activité transversale du FIP : NFM transmettra à l'OFB le modèle de lettre d'engagement au FIP confirmant sa volonté de participation en qualité d'observateur, pour que l'OFB la signe (à réaliser : semestre 2 de l'année 2022)			
	Porteurs du FIP	→ Suite à donner (SàD) 2 : les porteurs du FIP se préparent à identifier les moyens de financer des activités que cette nouvelle version du référentiel MSC impliquera pour le FIP, telles qu'une pré-évaluation MSC (partielle ou complète) selon ce nouveau référentiel (à réaliser le cas échéant pour : année 2 du FIP). Le financement entrevu pourrait être celui du FEAMPA dans le cadre des PPC de l'OPN et du FROM Nord.			
	Poseidon	→ Suite à donner (SàD) 3 : Poseidon confirmera aux partenaires du FIP si la modification du champ d'application MSC en version 3 a un impact sur l'éligibilité de la raie bouclée pour être certifiée à titre de précaution – concernant la prise en compte de la raie bouclée sur la liste OSPAR par exemple (à réaliser lors de l'actualisation de la pré-évaluation MSC selon le référentiel MSC v. 3)			
Action 1 : améliorer les connaissances du stock raie bouclée	Porteurs du FIP	→ Suite à donner (SàD) 4 - action 1 : un groupe de travail sur la meilleure connaissance de l'état du stock de raie bouclée en Manche Est sera programmé par les porteurs du FIP en sept. – oct. 2022, en présence si possible de Jurgen Batsleer, co-président du groupe de travail élasmobranches du CIEM (à préparer à partir de fin août – sept. 2022 pour avoir lieu au second semestre de l'année 2022)			
	APECS	→ Suite à donner (SàD) 5 - étude bibliographique de l'APECS : l'APECS transmettra les résultats finaux de l'étude au FIP (second semestre de l'année 2022 ou au plus tard lors du COPIL de janvier 2023)			
Action 2 : passage à un TAC monospécifique raie bouclée	OPN	Suite à donner (SàD) 6 - action 2 : l'OPN se rapprochera de l'Ifremer pour comprendre – vérifier - la manière dont est réalisée le passage de plusieurs avis scientifiques par stocks de raies au TAC raies pour la division CIEM 7d (à réaliser pour : second semestre de l'année 2022)			
	OPN	Suite à donner (SàD) 7 : l'OPN approfondira l'analyse de l'impact du passage à un TAC mono-espèce raie bouclée en Manche Est sur la base des premières analyses du 1 ^{er} semestre de l'année 2022 (à réaliser pour : année 2 du FIP soit entre juillet 2022 – juin 2023)			

Lion avec les	Organication recognocable	Suites à donner				
Lien avec les Organisation responsable actions du FIP de la suite à donner		(à réaliser pour : date)				
Action 3 : données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion	FROM NORD	→ Suite à donner (SàD) 8 - action 3 : le FROM NORD se renseignera sur l'encadrement éthique mis en place dans le cadre de SUMARIS et s'il est nécessaire d'engager des démarches pour le projet actuel en complément des éléments fournis par les structures participantes à l'étude (IVLO, Nausicaa) (à réaliser pour : septembre 2022)				
	FROM NORD	→ Suite à donner (SàD) 9 : le FROM NORD présentera au prochain COPIL les résultats finaux de son étude de survie des rejets de raie bouclée par la senne danoise (à réaliser pour : COPIL de janvier 2023)				
Action 4: minimisation effets de la pêcherie utilisant la senne danoise sur le rouget- barbet de roche	Porteurs du FIP et certains de ses participants	→ Suite à donner (SàD) 10 - action 4 : certains porteurs et participants du FIP participeront à un groupe de travail du CNPMEM sur la préparation d'éventuelles mesures de gestion du rouget-barbet de roche dans la Manche (à réaliser pour : second semestre de l'année 2022)				
	Porteurs du FIP	→ Suite à donner (SàD) 11 : les porteurs du FIP suivront les avancées sur la programmation du <i>Benchmark</i> du CIEM sur le rouget-barbet de roche prévu en 2023 (à réaliser pour : point situation à fournir lors du COPIL de janvier 2023)				
Action 5 : veille sur les EMV dans la zone géographique de la pêcherie (Manche Est), et	Porteurs du FIP sous- couvert du CRPMEM Hauts de France	→ Suite à donner (SàD) 12 - action 5 : les porteurs du FIP suivront sous-couvert du CRPMEM Hauts-de-France les avancées (a) de l'éventuelle interdiction des engins de pêche trainants dans la zone des ridens des Boulogne et (b) de l'actualisation de la carte OFB présentant l'intensité de pêche sur la zone concernée (à réaliser pour : année 2 du FIP)				
application effective lorsque requis	Porteurs du FIP	→ Suite à donner (SàD) : les porteurs du FIP anticiperont les suites à donner à l'étude IPREM pour une meilleure connaissance des habitats sensibles afin de pouvoir se préparer aux changements attendus dans le référentiel MSC version 3 sur la composante « habitats » de son principe 2, et le cas échéant actualiser le plan d'actions du FIP sur les habitats (à réaliser pour : année 2+, soit l'année 2 les années suivantes, du FIP)				
Action 6 : élaboration puis mise en œuvre d'un plan d'aménagement des activités de pêche de raie bouclée (et espèces associées) en Manche Est	-	→ Suite à donner (SàD) 13 - action 6 : non applicable – l'action progresse actuellement au travers des actions précédentes notamment l'action 2 (à réaliser pour : NA)				

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)				
Action 7: traçabilité des espèces de raies, notamment la raie bouclée (suivi, activités le cas échéant)	Porteurs du FIP et partenaires impliqués	Suite à donner (SàD) 14 - action 7 : les porteurs du FIP et ses partenaires, notamment le MNHN et Ethic Ocean, continueront les activités en continu de cette action (à réaliser pour : année 2+ du FIP)				
Action 8 : communications	NFM	→ Suite à donner (SàD) 15 - action 8 : NFM continuera d'ajouter les documents liés au FIP sur la page dédiée au FIP de son site internet (à réaliser pour : année 2 du FIP)				
	Poseidon	→ [Suite à donner (SàD) 16 - point suivi du FIP: Poseidon demandera un report de délai de soumission du suivi annuel sur FisheryProgress (à réaliser pour : avant fin août 2022)]				
Suivi du FIP et documents supports	Poseidon	→ Suite à donner (SàD) 17 : Poseidon élaborera un projet de suivi annuel BMT sur la base du projet de graphiques de suivi présentés lors de cette réunion (à réaliser pour : fin août – début septembre 2022)				
	Poseidon et OPN – FROM NORD	→ Suite à donner (SàD) 18 : Poseidon et les OPs prépareront les documents demandés par FisheryProgress pour le suivi annuel sur le site de FisheryProgress, dont l'éventuelle dérogation de 12 mois de transmission à FisheryProgress du mécanisme de gestion des plaintes (à réaliser pour : transmission à FisheryProgress des documents exigés avant le 16 septembre)				
Prochain COPIL (janvier 2023)	NFM	→ Suite à donner (SàD) 19 : NFM informera les participants du FIP de la date, du lieu, et de la nature - en visioconférence et/ou en présentiel, de la prochaine réunion du COPIL prévue en janvier 2023 (à réaliser pour un lancement des invitations avant décembre 2022)				

Annexe 1 : présentations utilisées en tant que support pour animer la réunion

Présentations et documents pertinents en ligne sur la page dédiée du FIP sur le site internet de NFM

- Comité de Pilotage 3 2ème semestre 27 juin 2022 présentation PPT
- Présentation MSC évolution référentiel MSC
- Présentation APECS avancées étude habitats
- Présentation OPN 1^{er} stade d'étude d'impact TAC monospécifique raie bouclée
- Présentation FROM Nord étude survie senne danoise
- Présentation WWF sortie terrain Boulogne sur Mer le 11 et 12 avril 2022

--

• Guide Raies et Requins en Manche // Affiche Raies et Requins en Manche